



Congé payé / mutuelle

Par **Justinel29**, le **30/10/2019** à **19:18**

Bonjour, voici ma situation :

J'étais en poste dans le bâtiment du : 15.10.19 au 24.06.19. Je suis parti pour démission. (2 cdd puis 1 cdi)

J'appel donc la caisse des congés du bâtiment. Il m'informe avoir aucune information sur moi, je ne suis pas déclaré.

Après 2 lettres recommandées à l'ancien employeur, j'ai rappelé la caisse de congés, résultat : il m'a enfin déclaré mais le dossier est incomplet (l'organisme n'a pas connaissance de ma sortie des effectifs). Je renvoi donc un courrier à l'employeur. J'attend encore la réponse..

Je suis actuellement en intérim, toujours dans le bâtiment. La caisse des congés m'informe ne pas pouvoir procéder au règlement des congés car je suis encore dans le bâtiment. (Or je suis en intérim donc forcément je ne peux pas poser mes congés.. *à savoir je travaille aussi en boîte de nuit le weekend). Est ce possible de débloquer les congés payés ???

Aussi....

Par hasard, j'ai découvert que mon ancien employeur ne m'a jamais affilié auprès de pro btp (la mutuelle obligatoire, mentionné dans le contrat de travail). J'ai toujours eu une mutuelle individuelle donc j'aurais pu radié ce contrat vu que je cotisé pour une autre par le biais de mon salaire..

J'aimerais vraiment savoir votre avis sur cette situation. Je suis parti de l'entreprise car ce manque de professionnalisme était inadmissible (pas uniquement sur l'administratif) ..

Je vous remercie d'avance